Ladaoui, Malika

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: mardi 20 septembre 2022 11:38
À: Ladaoui, Malika; 'scimt@sfr.fr'; 'louis.manquat@rivp.fr'; 'serge.gaubert@sequens.fr'; Ouafâa de la Motte Rouge
Cc: Goulias, Nicolas; Berjonval, Sophie; Chmielewski, Eric
Objet: RE: STALINGRAD nouvelles fuites du 19/09/2022

NATHALIE SOUFFIR
Avocat à la Cour
158 Av. du Général Leclerc
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Tél. : 01 41 81 34 43 - Fax : 01 41 81 62 40
PC 318

Chère Madame Ladaoui, chers tous,

Je reviens vers vous en qualité de Conseil de la SCI MICHEL THOMAS qui a bien pris acte du courriel de Madame LADAOUI du 19 septembre 2022 faisant état de la survenance d'un nouveau sinistre.

A titre liminaire, il convient de rappeler que depuis la réunion amiable du 13 juin 2022, la SCI MICHEL THOMAS a engagé de nombreuses relances auprès notamment de la société SEQENS et dans une moindre mesure de la RIVP.

La société SEQENS n'a fait aucun retour à la SCI MICHEL THOMAS qui a donc été contrainte, aujourd'hui même, d'engager des démarches précontentieuses à l'encontre de cette dernière dont l'inertie est évidemment fautive.

La RIVP, outre la réflexion technique qualitative qu'elle a pu apporter au cours de la réunion amiable précitée a proposé la désignation d'un BET spécialisé avec lequel elle a l'habitude de travailler à savoir :

Nicolas RENAULT
Chef de Service Hydraulique & Réseaux Urbains

B3E – Bureau d'Etudes Pluridisciplinaire
2 Rue Salvador Allende – 92000 Nanterre
Tél : 01 55 47 24 12
Mob : 06 60 36 24 04
n.renault@b3e-bet.fr

Site : www.bureau-etudes-b3e.com

Il se trouve que la SCI MICHEL THOMAS connaît elle aussi favorablement ce Bureau d'Etudes qui lui semble donc compétent pour intervenir dans ce dossier.

En conséquence, si la PLATEFORME DU BATIMENT ou la société SEQENS ne manifestaient pas leur opposition à la désignation de ce bureau d'études ou ne proposait pas d'en mandater un autre dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi du présent courriel, la SCI MICHEL THOMAS remercie la RIVP de bien vouloir faire établir un devis à B3E incluant une mission d'établissement des plans des canalisations de l'immeuble.

Par ailleurs au terme de mon courriel du 13 juin 2022, il était acté qu'afin d'établir le meilleur diagnostic technique possible, il conviendrait de communiquer contradictoirement les documents et informations suivantes :

1) Plans des réseaux de canalisations de l'ensemble immobilier (RIVP et SEQUENS devant rechercher s'ils disposent de tout ou partie de ses plans),

2) Communication des rapports des deux rapports de curages effectués par une entreprise mandatée par LA PLATEFORME DU BATIMENT,

3) Historique des désordres connus (RIVP, SEQUENS, LA PLATEFORME) en identifiant autant que possible les paramètres suivants : date de survenance du désordre, localisation technique du désordre, indication du

caractère récurrent ou non du désordre (plusieurs fuites survenant au même endroit), éventuelles mesures techniques mises en œuvre pour remédier aux désordres (curage, mise en place de tampon, etc...),

4) Rapports d'intervention des sociétés éventuellement mandatées pour assurer l'entretien des canalisations (a priori, un contrat d'entretien existerait à cet effet du côté de SEQUENS alors que les interventions relatives à l'entretien se feraient plutôt au coup par coup du côté de la RIVP)

5) Identification des entités ayant procédé à la mise en place de canalisation en PVC gris en différents endroits des locaux loués

Sauf erreur, ces éléments n'ont pas été communiqués contradictoirement par les parties concernées ce qui ne permet pas d'avancer sur la constitution du dossier technique nécessaire et préalable à la définition de mesures conservatoires et réparatoires.

Je remercie donc les parties concernées de m'adresser dès que possible les éléments sollicités.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

CABINET TROUVIN

34 rue Bassano
75008 PARIS
Tel : 01 47 63 42 10

www.trouvin-avocats.fr
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr

De : Ladaoui, Malika <Malika.Ladaoui@laplateforme.com>
Envoyé : lundi 19 septembre 2022 18:41
À : 'scimt@sfr.fr' <scimt@sfr.fr>; Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>; 'louis.manquat@rivp.fr' <louis.manquat@rivp.fr>; 'serge.gaubert@sequens.fr' <serge.gaubert@sequens.fr>; 'f.aubry@immocity.com' <f.aubry@immocity.com>
Cc : Goulias, Nicolas <Nicolas.Goulias@laplateforme.com>; Berjonval, Sophie <Sophie.Berjonval@laplateforme.com>; Chmielewski, Eric <Eric.Chmielewski@laplateforme.com>
Objet : STALINGRAD nouvelles fuites du 19/09/2022

Bonjour à tous,

Nous vous informons que notre magasin subit, encore une fois, des fuites au niveau du secteur électricité, ci-joint photo.

Nous constatons que le dossier n'a pas avancé depuis la réunion du 21 juin dernier organisée par Me MARTIGNON, avocat de la SCI MICHEL THOMAS.

Comme vous le savez, l'inspection du travail, lors de sa dernière visite, a évoqué la fermeture du site.

Nous vous demandons, à nouveau, et DE TOUTE URGENCE de mettre en place les mesures prises lors de cette réunion.

A vous lire,

Bien cordialement